

Arrêté 2020-PG-038

Arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2021

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1360 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2021.

Article 2 : Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 27 octobre au mercredi 2 décembre 2020.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site internet www.cdg28.fr, par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du pôle « accompagnement vers l'emploi territorial » du Centre de gestion d'Eure-et-Loir pendant les horaires d'ouverture au public (09h00-12h00 et 14h00-16h30 du lundi au jeudi, - 16h00 le vendredi).

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir
Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr



Article 3 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au jeudi 10 décembre 2020, le cachet de la Poste faisant foi.

Les candidats ne pourront pas modifier leur choix de spécialité après la clôture des inscriptions. Les spécialités sont les suivantes : « Bâtiments, génie civil », « Réseaux, voirie et infrastructures », « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « Aménagement urbain et développement durable », « Déplacements, transports », « Espaces verts et naturels », « Ingénierie, informatique et systèmes d'information », « services et interventions techniques », « Métiers du spectacles », « Artisanat et métiers d'art ».

Article 4 : L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 15 avril 2021 dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

Article 5 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 9 juillet 2020,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 15/07/2020
et de la publication le : 15/07/2020

Par délégation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET